



LA BALLE EST DANS LE CAMP DU GOUVERNEMENT

La négociation sur le champ d'application de la future Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire est arrivée à son terme. La CGT estime qu'il n'apporte pas de garanties suffisantes, dans un contexte où la Direction de la SNCF s'organise pour filialiser ou sous-traiter de nombreuses activités réalisées par des cheminots.

Lors des négociations, la CGT est intervenue fermement pour que toutes les activités du ferroviaire telles qu'elles sont exercées aujourd'hui par la SNCF, soient couvertes par la convention collective.

Si des avancées ont été obtenues, un point de blocage important demeure : les risques liés au cumul des conditions (activité ferroviaire ET détention d'un titre de sécurité des entreprises), tel que rédigé dans la loi du 4 août 2014.

La Commission Exécutive de la Fédération CGT des Cheminots (instance de décisions), réunie le 04 mars 2015, a jugé le texte insuffisant.

Les négociateurs de la partie patronale sont mandatés par l'UTP, Fédération du Transport Public et Ferroviaire affiliée au MEDEF, à laquelle l'ensemble des entreprises ferroviaires (à l'exception de Colas Rail) est adhérent. Le principal employeur est la SNCF.

Force est de constater que les fédérations patronales des travaux publics et de la métallurgie œuvrent dans les coulisses. Elles souhaitent profiter de l'éclatement programmé de la SNCF pour récupérer des marchés juteux : la maintenance du réseau et des matériels roulants.

Le champ d'application est donc aujourd'hui contraint par des pressions extérieures à la négociation.

Dans un contexte où la conception actuelle du dialogue social ne favorise pas de véritables négociations entre les organisations syndicales de salariés et le Patronat, la négociation en cours sur la CCN ferroviaire prend la même trajectoire que toutes les négociations au plan interprofessionnel. C'est pourquoi, la Fédération CGT des Cheminots a adressé un courrier au Secrétaire d'Etat aux Transports Monsieur Vidalies (voir lettre ouverte) afin qu'il apporte des réponses aux points que nous considérons comme bloquants.

Nous pensons particulièrement à la maintenance de l'infrastructure et du matériel roulant, ainsi que les opérations liées à la préparation et l'accompagnement des trains. Le contexte lourd de l'entreprise SNCF laisse entrevoir des intentions de sous-traitance importante qui se réaliseraient en dehors de la CCN de la branche ferroviaire, ce qui ne peut être envisageable.

Une absence de réponse du Ministère traduirait la volonté du Gouvernement et du patronat de ne pas aboutir à une Convention Collective acceptable pour les cheminots. Le cadre social harmonisé, promis par le Gouvernement, les Organisations Syndicales réformistes et la Direction nécessite que l'on n'écarte aucun métier, aucun cheminot.

Dans les prochaines semaines, les négociations sur la CCN vont se poursuivre notamment sur la partie organisation du travail avec la date butoir du 1er juillet 2016. La CGT appelle les cheminots à rester mobilisés.

